

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 17

Artikel: Exposition et concours d'aviculture à Lausanne
Autor: M.-F.V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Exposition et concours d'aviculture à Lausanne.

La Société vaudoise d'aviculture, qui organise en ce moment à Lausanne sa quatrième exposition, a choisi comme emplacement la promenade du Casino. Comme les précédentes, cette exposition comprendra les diverses espèces d'oiseaux de basse-cour, les oiseaux de cage, de volière et de parc, les lapins, et enfin le matériel d'élevage. Elle sera ouverte au public les 16, 17, 18 et 19 mai prochain, chaque jour, dès 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le prix d'entrée est fixé, pour les deux premiers jours, à 1 franc, et à 50 centimes pour les jours suivants. Réduction de moitié pour les militaires, les écoles et les enfants au-dessous de 12 ans.

La Société délivrera aux exposants primés des prix consistant en coupes et médailles de vermeil, médailles d'argent et de bronze, argent comptant et diplômes.

A sa dernière exposition (1886), qui comprenait entr'autres 795 poules, 504 pigeons et 122 canards, la Société a délivré 260 récompenses, entr'autres 2 prix d'honneur, 9 médailles de vermeil, chacune avec prime de 10 francs; 27 médailles d'argent, chacune avec prime de 7 francs, etc.

Si la Société a pu distribuer ces nombreuses récompenses, c'est grâce aux subventions accordées par la Confédération et le gouvernement vaudois. Cette fois-ci, le Département fédéral de l'Agriculture a tout refusé; selon lui, les expositions de volailles sont des fêtes. Est-ce parce que les animaux qui y sont exposés chantent en chœur (musique de Wagner) soir et matin, ou bien est-ce peut-être parce qu'on y rencontre en foule de jolies dames et de charmants enfants ?...

Il faut convenir, il est vrai, que les concours de gros bétail, pour lesquels la Confédération et les cantons donnent des centaines de mille francs par année, ont l'air décidément plus sérieux. Les grosses bêtes sont ame-

nées un beau matin et attachées l'une à côté de l'autre à une barrière; puis arrivent cent à cent cinquante paysans et messieurs, parmi lesquels quelques vétérinaires. Ils font attentivement le tour de chacune des bêtes concurrentes, inscrivent quelques notes sur des tableaux préparés, et à midi tout est fini. Point de musique, point de dames. C'est tout à fait sérieux.

Mais parce que les concours de volailles doivent nécessairement durer plusieurs jours, parce que les dames et les enfants s'y intéressent, parce que les coqs et les poules chantent au lieu de mugir, que les pigeons roulent au lieu de hennir, et qu'ainsi ces concours prennent, nécessairement aussi, un autre aspect que ceux de gros bétail, est-ce une raison pour leur dénier toute utilité ? Leur utilité est prouvée par les chiffres officiels de l'importation en Suisse d'œufs et de volailles, importation qui a diminué de moitié depuis que les Sociétés avicoles ont travaillé à l'encouragement de l'élevage de la volaille dans le pays.

L'exposition sera accompagnée, comme toutes les expositions de ce genre, d'une tombola, dont le mérite sera de permettre l'achat de nombreux sujets exposés et d'encourager ainsi exposants et amateurs. Et afin que les gagnants n'aient pas le chagrin de voir périr les animaux qui leur seront échus, comme cela arrive souvent, par le fait qu'ils ne savent pas les soigner, chaque lot — s'il se compose d'oiseaux — sera accompagné d'instructions relatives à la nourriture et aux soins qui leur conviennent.

Dans les tombolas précédentes, il n'y avait qu'un seul tirage, opéré à la fin de l'exposition, et la Société attribuait d'avance à chaque billet gagnant un lot déterminé. Il en résultait souvent que le lot n'était pas du tout à la convenance du porteur de ce billet. La tombola de cette année est organisée sur d'autres bases : Une fois l'exposition ouverte, pour chaque série de mille billets vendus, il sera procédé immédiatement au tirage. Les

numéros sortis seront aussitôt affichés dans le local de l'exposition et communiqués aux journaux. Chaque billet gagnant correspondra à une valeur en espèces, qui devra être consacrée à l'achat d'un objet ou d'un animal à son choix, quitte à payer de sa poche la différence si l'objet ou l'animal choisi est d'un prix supérieur à la valeur du billet.

Nous laissons à d'autres le soin de parler de l'organisation du buffet, des soirées musicales et des autres soins pris par la Société d'aviculture pour que les visiteurs de son exposition y trouvent le plus d'agréments possibles.

M.-F. V.

Le mot d'ordre des tailleurs parisiens. — Comment on fixe la mode.

Il existe à Paris une Société dont font partie tous les tailleurs importants et la plupart des petits tailleurs de la capitale. C'est la « Société philanthropique des maîtres-tailleurs de Paris », fondée depuis 1834. Cette Société édite à chaque saison une gravure où sont dessinés les types nouveaux des vêtements qui composent la toilette masculine. La Société compte des adhérents non seulement à Paris et dans toutes les grandes villes de France, mais encore dans toutes les capitales de l'Europe et même sur tous les points du globe où l'on se vêt à l'europeenne. Elle envoie à ses associés, — mais à ses associés seulement, — cette gravure moyennant une cotisation annuelle.

C'est cette gravure qui donne le mot d'ordre. C'est elle qui établit l'unanimité parmi les tailleurs et l'uniformité dans la coupe des vêtements. Quand cette gravure a paru, la mode est faite pour le monde entier ou à peu près.

Affaire importante, vous voyez, que la confection de cette gravure. Aucune n'est élaborée avec plus de soin et de sérieux. Tous les ans, la Société nomme une Commission de onze membres choisis parmi les tailleurs les plus en vogue du moment.